

La réforme de la "fidélisation" : vers une suppression de l'ASA ?

Chers collègues,

Dans le cadre de l'agenda social 2019 du DGPN, la parité syndicale de la Police Nationale a été reçue jeudi 21 mars par M. Frédéric VISEUR, sous directeur de l'administration des ressources humaines de la DRCPN, en charge du **chantier de la réforme des dispositifs de fidélisation territoriale**.

Cette nouvelle "réunion plénière" des organisations syndicales de tous corps de l'institution vise à mettre en place un **groupe de travail** dédié à la remise à plat de tout ce qui est susceptible de favoriser la fidélisation des effectifs de tous corps et grades dans les secteurs les plus difficiles, avec l'objectif affiché d'aboutir **avant l'été 2019** à un **consensus autour d'un nouveau dispositif global**.

Il devra s'agir d'un dispositif de fidélisation territoriale qui se révélerait enfin "**efficace, juste et attractif**", contrairement au système actuel, notamment de l'**avantage spécifique d'ancienneté (ASA)** réservé à seulement 36.000 personnels actifs de 161 circonscriptions et de la prime de fidélisation pour secteur difficile (ainsi que sa majoration au bénéfice des "exclus de l'ASA").

(Pour un point complet, retrouvez notre "dossier ASA", en lien après le texte)

Si l'intention est louable, la programmation comme les modalités d'un tel chantier ne peuvent que nous rendre dubitatifs...

Tout d'abord, cette fidélisation optimisée doit se concevoir à **budget constant**.

Il est donc inutile d'escompter une quelconque amélioration à partir d'une incitation financière conséquente, condition qui nous semblait pourtant indispensable à la réussite de ce chantier...

Le postulat de départ consisterait à s'entendre sur le fait que le dispositif de l'ASA n'est toujours pas satisfaisant. Puis d'en déduire qu'il conviendrait donc de supprimer purement et simplement l'ASA, en reportant le budget ASA ainsi récupéré sur un dispositif unique purement indemnitaire.

Alors que les discussions du dialogue social ont duré pendant plus de 2 ans pour parvenir fin 2015 au dispositif "mal réformé" de l'ASA, l'administration semble découvrir l'usine à gaz qu'elle a elle-même mise en place, source de contentieux incessants... et justifiés.

Ce n'est pourtant pas faute d'avoir été prévenue par le SICP de l'inadéquation totale des mesures minimalistes soutenues par la DRCPN pour mieux encadrer juridiquement cet ASA ! (cf nos écrits du 05/10/2015 et du 18/02/2016)

Aujourd'hui, **si la proposition de tout remettre à plat est une idée que nous défendons lors de la réforme précédente de l'ASA, le fait qu'elle soit envisagée sans la moindre enveloppe budgétaire supplémentaire** et donc sans avancée indemnitaire notable **mais aussi en annulant toutes les "mesures périphériques" du dispositif actuel** (il ne s'agit en effet pas de la seule fin des franchissements accélérés d'échelons, mais aussi de celle des mutations prioritaires du CEA, des avancements SUEP des gradés etc.) **constitue un obstacle de taille pour aboutir rapidement au consensus des syndicats de tous les corps et grades de la Police...**

A ces difficultés s'ajoutent celles, fondamentales, des **prérequis indispensables** pour effectuer une telle réforme, à savoir parvenir à :

- **solder préalablement tous les contentieux ASA en cours** par l'accord potentiel de Bercy d'un financement anticipé des règlements des litiges qui devaient s'échelonner sur de nombreuses années;
- **retirer la Police Nationale de l'application d'un dispositif interministériel**, vieux de 37 ans et dédié à assurer le maintien des services publics dans les zones géographiques les plus défavorisées;
- **inclure la gendarmerie dans cette cessation de l'ASA**;
- **chiffrer précisément le coût actuel du dispositif indiciaire de l'ASA** pour alimenter la prime indemnitaire qui s'y substituerait.

A nouveau, nous ne pouvons que déplorer la "retenue" de l'administration qui se contente de vouloir transformer l'existant sans chercher à obtenir un quelconque supplément budgétaire alors que seul une indemnité substantielle permettrait d'œuvrer réellement en faveur d'une meilleure fidélisation territoriale dans les secteurs où il est le plus difficile d'exercer son métier et le plus onéreux de s'installer.

Comptez sur nous pour suivre de près le développement de cette énième réforme d'un dispositif qui a toujours été incapable de répondre aux besoins de notre institution pour compenser la difficulté d'exercer son métier en secteur sensible.

Bien à vous,

Olivier, Jean-Paul et Mickaël